PROGRAMME OPERATIONNEL 2014 - 2020

REVISION DU PO FEDER - FSE / IEJ

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT REGIONAL

La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) est **autorité de gestion (AG) du Programme Opérationnel FEDER/FSE/IEJ.**

Adopté le 18 décembre 2014, il constitue le document de référence qui fixe les priorités en matière de développement économique et social pour notre territoire.

La stratégie territoriale s'adapte à la fois aux besoins du territoire mais également aux obligations de programmation, pour des résultats tangibles et mesurables.

Ainsi, de nouvelles problématiques se sont révélées au cours de la programmation. Il s'agit notamment :

- des opérations d'amélioration des infrastructures publiques, particulièrement l'éclairage public,
- le renforcement des compétences nécessaires pour favoriser l'intégration des demandeurs d'emploi sur le marché du travail, garantir l'égalité des chances et remédier aux pénuries et aux inadéquations de compétences, pour accéder ou rester en emploi.

Répondant à ces obligations de résultat, la CTM a revu certains objectifs de programmation, par l'augmentation des montants alloués à ces deux axes spécifiques :

- l'axe 4 du FEDER «Réponses à l'urgence énergétique »,

et

- l'axe 10.1 du FSE «Elévation des compétences pour l'emploi ».

C'est en ce sens qu'une demande de modification du PO FEDER - FSE a été introduite auprès de la Commission européenne le 27 janvier 2020.

Celle - ci a été adoptée le 27 mars 2020.

Toutes ces modifications sont applicables **à compter du 27 janvier 2020.**

Collectivité Territoriale de Martinique

l'Europe s'engage en Martinique

UNION EUROPÉENNE